



## Réforme des retraites

# Le COR lance une boule puante

Sur commande du Premier ministre Édouard Philippe, la mission du Conseil d'orientation des retraites (COR) avait un double objectif :

- chiffrer les besoins de financement du système à court terme avant le passage au régime universel par points projeté en 2025 par le gouvernement ;
- envisager les mesures pour rétablir l'équilibre budgétaire d'ici à cette échéance.

## Pistes et recommandations du COR

Dans son rapport dont les syndicats et le patronat ont eu la primeur avant sa remise officielle, le COR s'est acquitté des deux. Au regard des pistes évoquées comme celles d'un quasi-gel des pensions ou d'un report de l'âge de la retraite à 63 ou 64 ans, voire au-delà le rapport estime que le budget alloué au système de retraites sera toujours dans le rouge en 2025, date à laquelle est prévue la mise en application du nouveau régime universel projeté par le Président Macron.

Pour combler ce déficit, le COR propose l'allongement de l'âge légal et de la durée de cotisation.

Pour le journal La Dépêche comme pour plusieurs médias, il s'agit d'une véritable épine dans le pied pour le Gouvernement. En effet, selon le document présenté cette semaine, dans six ans, le régime actuel de retraites sera toujours déficitaire de 7,9 à 17,2 milliards d'euros. D'ici 2025, avant la mise en application de la réforme, la majorité présidentielle devra donc combler ce déficit. Or Emmanuel Macron et son Premier ministre, Édouard Philippe, souhaitaient à l'origine que les retraites soient à l'équilibre au moment de l'entrée en vigueur de leur réforme.

Le Gouvernement s'était pourtant refusé à repousser cet âge de départ en avançant l'idée d'un âge pivot qui revenait implicitement à le repousser. Cela fait pourtant partie des préconisations du COR qui conseille de rallonger la durée de cotisation « de 2,5 mois à 5,4 mois par génération l'âge d'ouverture des droits », peut-on lire dans le rapport. Il s'agirait alors, selon ces calculs, de reculer d'ici à 2025, l'âge de départ à la retraite de 62 ans à 63 ans, « voir 64,3 ans pour la génération née en 1963 », selon les scénarios retenus.

Alors que s'approche la journée d'action et de grève prévue le 5 décembre prochain, ce rapport apporte au gouvernement un argument de choc pour mieux contrer la mobilisation. C'est bien une boule puante lancée contre les organisations syndicales, et celles et ceux qui ont déjà décidé de cesser le travail et de s'engager dans l'action.

## Pourtant, des réponses existent



Le CICE initié par le précédent gouvernement a permis d'offrir 100 milliards d'Euros aux actionnaires. Le groupe Carrefour a d'ailleurs su saisir l'opportunité de cette manne. Cette entreprise a perçu 755 millions d'euros et a supprimé 1 875 emplois en 6 ans. Une entreprise peut-elle supprimer des postes quand elle a touché le CICE, ce crédit d'impôt censé améliorer la compétitivité et l'emploi ? C'est la question à laquelle va devoir répondre le tribunal de grande instance de Marseille saisi par la CGT d'un hypermarché Carrefour. Le jugement est attendu le 21 novembre.

Par ailleurs, la transformation de l'Impôt de solidarité sur la fortune (ISF) en Impôt sur la fortune immobilière (IFI) et la mise en place du Prélèvement forfaitaire unique (PFU), qui allège la fiscalité sur les revenus financiers, est l'une des réformes fiscales auxquelles s'est intéressé le magazine Cash Investigation au cours de son émission du 19 novembre sur France 2. Selon le sénateur PS Vincent Eblé, président de la commission des finances du Sénat, les 100 plus

grandes fortunes françaises ont bénéficié d'un crédit d'impôt de 160 millions d'euros en 2018, soit en moyenne 1,6 million d'euros d'économies par contribuable.

Et lorsque l'on sait que dans son portrait social, l'Insee confirme que les réformes fiscales faites en 2018 ont profité pleinement aux plus riches, qui ont gagné 790 euros par an de niveau de vie, on dispose d'un levier supplémentaire pour réclamer davantage de justice sociale et réclamer une autre répartition des richesses pour conserver le principe de la retraite par répartition.

Tout compte fait, les 17,2 milliards d'euros arrondis à 18 pour combler le déficit prévu du financement des retraites sont relativement faciles à trouver. Et ça, le gouvernement le sait mais ne nous le dit pas.

### En savoir plus ...

[Rapport du COR](#): un prétexte pour des mesures régressives avant même la retraite par points



**UNE MEILLEURE RÉPARTITION  
DES RICHESSES POUR  
UN FINANCEMENT  
ÉQUITABLE DES RETRAITES**

**C'EST BEAUCOUP DEMANDER ?**



**Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et des professeurs de collège  
Section du Puy-de-Dôme**

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND  
Tél 04.73.31.43.72 & 09.63.28.56.75 ✉ [snu63@snuipp.fr](mailto:snu63@snuipp.fr)